



AmericanBilrite

27 janvier 2025

Déclaration de conformité à la Proposition 65 de Californie version 2025-01-03

La Proposition 65 est une loi californienne en vigueur depuis 1986, visant à promouvoir une eau potable propre. Elle stipule qu'aucune personne exerçant une activité commerciale ne peut consciemment et intentionnellement exposer un individu à une substance chimique reconnue par l'État de Californie comme cancérigène ou toxique pour la reproduction sans fournir au préalable un avertissement clair et raisonnable. Une liste officielle de ces substances est publiée et mise à jour périodiquement par l'OEHHA.

La liste est accessible à l'adresse suivante : <https://oehha.ca.gov/proposition-65/proposition-65-list>.

Cette loi s'applique aux personnes et aux entreprises opérant en Californie, y compris celles qui expédient des produits dans l'État. Selon la Proposition 65, l'État maintient une liste exhaustive de substances chimiques considérées comme cancérigènes ou toxiques pour la reproduction en vertu de la législation. De nombreuses substances figurent sur les deux listes. Actuellement, plus de 1000 substances chimiques y sont inscrites. Ces substances peuvent être présentes naturellement dans le sol terrestre, dans l'environnement ou être fabriquées, et se retrouvent dans une vaste gamme de produits de consommation.

Si votre entreprise prévoit d'utiliser nos produits manufacturés en caoutchouc industriel dans des produits vendus ou livrés en Californie, comme c'est le cas pour la plupart des produits en caoutchouc, ces produits devront être étiquetés correctement. Votre entreprise est seule responsable de déterminer si vos produits finis de consommation peuvent être étiquetés de manière conforme à la Proposition 65.

Pour plus de détails sur l'étiquetage requis par la Proposition 65, consultez : <https://www.p65warnings.ca.gov/new-proposition-65-warnings>.

Les avertissements suivants, requis par la loi californienne, s'appliquent à tous nos produits en caoutchouc industriel, car ils peuvent entraîner une exposition à une ou plusieurs substances inscrites sur la liste :



AVERTISSEMENT : Cancérigène et Toxique pour la Reproduction

Cordialement,

Victor Caldas, Chimiste
VP R&D / Services Techniques